



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS.

N° 2022/114

Objet : EHPAD Résidence La Grèze – Affectation des résultats ERRD 2021 sur 2022

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil l'affectation du résultat de l'ERRD 2021 de l'EHPAD Résidence La Grèze sur 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- décide de ventiler les résultats d'exploitation de l'ERRD 2021 de l'EHPAD Résidence La Grèze comme suit :

- Hébergement :

Résultat de l'exercice = 3.844,91 €

Soit un excédent cumulé de 3.844.91 € à affecter en totalité à l'investissement (compte 10682).

- Soin et Dépendance :

Résultat de l'exercice = 365.719,69 €

Soit un excédent cumulé de 365.719,69 € à affecter en totalité à l'investissement (compte 10682).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU

Le secrétaire de séance,
Denis BARBERA